

PROGRAMME INITIALE DU CCPCT

PROGRAMME INITIALE

PUBLIC VISE

La formation s'adresse à un public spécifique ayant le permis de conduire au moins 3 ans, savoir, lire, écrire le français

PRE-REQUIS

Permis B plus de 3 ans non probatoire
Casier judiciaire vierge

DUREE

205 heures réparties comme suit : 185 heures théoriques présentiels et 20 h pratiques

MODALITE ET DELAIS D'ACCES

Possibilité de s'inscrire jusqu'à 72 heures avant la formation via un formulaire en ligne

METHODES MOBILISEES

Les méthodes ou techniques d'animation les apprentissages vont-ils être transmis aux stagiaires (exposés, cas pratiques, mises en situation...)
⇒ Séances de formation en salle
⇒ Dossiers techniques remis aux stagiaires
⇒ Etudes de cas concrets
⇒ Paper-board écran projecteur
⇒ Jeux de rôles
⇒ Connexion internet

INTERVENANTS

3 formateurs professionnels taxi

1 formateurs des langues étrangères

1 formateur auto école

TARIF

Prix formation nous contacter

80 € frais de dossier

ACCESSIBILITE

Personne en situation d'handicap non admis
Plus d'information contacter nous

A / Réglementation du transport public particulier de personnes 20h

- ⇒ Connaître la réglementation générale du T3P
- ⇒ Connaître les règles générales qui organisent le marché du transport de moins de 10 personnes

B / Gestion 35 heures

- ⇒ Connaître les règles de base de la gestion
- ⇒ L'entreprise et son environnement économique
- ⇒ Les différentes formes juridiques et les régimes fiscaux
- ⇒ Les régimes sociaux
- ⇒ Comptabilité adaptée à la profession de taxi

C / Sécurité routière 25 heures

- ⇒ Connaître le Code de la Route, le contrôle technique des véhicules, les sanctions, et les spécificités du taxi
- ⇒ Savoir se comporter en cas d'accident
- ⇒ Savoir prendre en charge des passagers en assurant leur sécurité

D / Français (15 heures)

- ⇒ Explication et compréhension de textes ou de documents en lien avec l'activité de transport
- ⇒ Savoir s'exprimer à la clientèle

E / Anglais (25 heures)

- ⇒ Savoir s'exprimer à la clientèle

F / Réglementation locale spécifique Taxi (10 heures)

- ⇒ Maîtrise de la réglementation locale des taxis ainsi que la connaissance du territoire
- ⇒ Maîtrise de la convention de la C.P.A.M. du département

G / Réglementation nationale spécifique Taxi (10 heures)

- ⇒ Connaître les règles de fonctionnement et d'organisation spécifiques aux taxis
- ⇒ Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis

H/ Connaissance du territoire (30 heures)

- ⇒ Connaître les principaux sites, lieux, bâtiments publics, et les principaux axes routiers
- ⇒ Connaître la réglementation locale en vigueur

MODULES DE FORMATION ADMISSION /20 heures

Conduite et repérage

- ⇒ Etre capable d'effectuer une course en utilisant les équipements spéciaux
- ⇒ Choix du parcours le plus adapté
- ⇒ Utilisation du compteur
- ⇒ Utilisation de la carte routière prévue par arrêté préfectoral

Garantie : Cette formation initiale complète peut faire l'objet d'une demande de prise en charge par votre organisme financeur

Contact : ☎ 0690.00.95.14

✉ Sandy97139@gmail.com

46 rue Achille René Boineuf 97139 LES ABYMES

Siret 45342048100021 NDA 01973195597

agrément S/P Guadeloupe n°971-2019-002